

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS
PLAN 2 / 3



Prescrit le 18 septembre 2017

Adopté le 19 mai 2025

Approuvé le 16 février 2026

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Légende

Limite communale

Limite parcellaire

Bât dur

Bât léger

ATTIRE INFORMATIF

Plan d'eau

Zone humide - Enjeu Faible

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Patrimoine bâti à protéger

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Linéaire commercial

Hale protégée - Enjeu Fort

Hale protégée - Enjeu Modéré

Boisement protégé

Espace boisé classé à protéger ou conserver

Carrière

Centralité Commerciale

Zone Périphérique Commerciale

Emplacement réservé

OAP sectorielle "Densification urbaine"

OAP sectorielle "Extension urbaine"

Zone de protection des cours d'eau

Zone humide - Enjeu Moyen

Zone humide - Enjeu Fort

Zonage

1AUe

1AUH

1AUHZ

1AUy

1AUyZ

2AUe

2AUH

2AUHZ

2AUy

A

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

Nhb

Nhy

UA

UB

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

N

0 250 500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : cadastre Etalab 09/2025

Emplacements réservés			
Commune	N° Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
Saint-Christophe-du-Bois	1	Amenagement d'espaces public	223
Saint-Christophe-du-Bois	1	Amenagement d'une voie piéton	384
Saint-Christophe-du-Bois	2	Amenagement d'une voie piéton	248